

0

Résumé du plan des mesures d'urgence

L'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2 se fait dans des conditions sécuritaires qui visent à minimiser les impacts sur la population, les biotes et le milieu physique. Néanmoins, quelles que soient les précautions prises, on ne saurait exclure la possibilité d'une situation accidentelle. Afin de se préparer à réagir à une urgence et dans le but de minimiser les risques et les impacts potentiels d'un accident, si peu probable soit-il, Hydro-Québec Production possède un Plan des mesures d'urgence (PMU). Le PMU vise à protéger prioritairement le personnel, la population, l'environnement et les équipements.

O.1 Partage des responsabilités

Le PMU s'arrime avec les plans d'urgence et les secours externes (voir la figure O-1). Lorsque requis, des ententes dûment autorisées sont rédigées entre les différents partenaires susceptibles d'intervenir lors d'une situation d'urgence à Gentilly-2. Hydro-Québec Production est responsable de la préparation et de l'exécution du PMU à l'intérieur du site de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Les municipalités, avec leur Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), sont responsables de la préparation et de l'exécution de leur plan d'intervention en cas de sinistre nucléaire et plus particulièrement, de l'application des mesures de protection directes à la population.

Le gouvernement du Québec, par le biais de la Sécurité civile (OSCQ et ORSC), est responsable de la coordination du Plan des mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2 (PMUNE-G2) aux niveaux municipal, régional et provincial. La figure O-1 présente les principaux liens entre le PMU et le PMUNE-G2.

Les ressources prévues dans le Plan fédéral d'urgence nucléaire (PFUN), dont le maître d'œuvre est le ministère Santé Canada, peuvent venir supporter les autorités publiques provinciales.

O.2 Communication

Le volet communication du PMU s'arrime avec les plans de communication d'Hydro-Québec et ceux des autorités publiques (voir la figure O-2) selon le partage des responsabilités suivant :

- Hydro-Québec Production (Gentilly-2) pour tous les aspects liés au PMU ;
- Hydro-Québec (siège social) pour tous les aspects liés au Plan d'urgence corporatif (PUC) ;
- Organisation régionale de la Sécurité civile (ORSC) pour tous les aspects liés au PMUNE-G2.

O.3 Risques, niveaux d'alerte et ressources

Le PMU fait état de l'ensemble des dispositions à prendre pour gérer et intervenir lors de situations accidentelles. Les risques considérés dans la planification des mesures d'urgence tiennent compte des situations d'urgence radiologiques ou conventionnelles (voir le tableau O-1) susceptibles de se produire à Gentilly-2 ou d'affecter l'installation nucléaire.

Le PMU utilise des niveaux d'alerte définis selon l'étendue et la gravité de l'accident. Les alertes ont pour objectif de notifier le personnel et, lorsque requis, les autorités publiques et la population afin qu'elles prennent les mesures appropriées pour faire face à une situation dangereuse ou potentiellement dangereuse dans une partie restreinte ou importante de la centrale.

Le PMU de Gentilly-2 repose sur une Organisation des mesures d'urgence (OMU) qualifiée par de la formation et des exercices afin de répondre efficacement aux situations d'urgence (voir la figure O-3) et sur une Organisation de retour à la normale (ORN) qui assure le retour aux opérations courantes. Le PMU est doté des ressources, infrastructures, installations et équipements nécessaires pour assurer la gestion et les interventions, la diffusion d'information et le maintien des communications avec les pouvoirs publics.

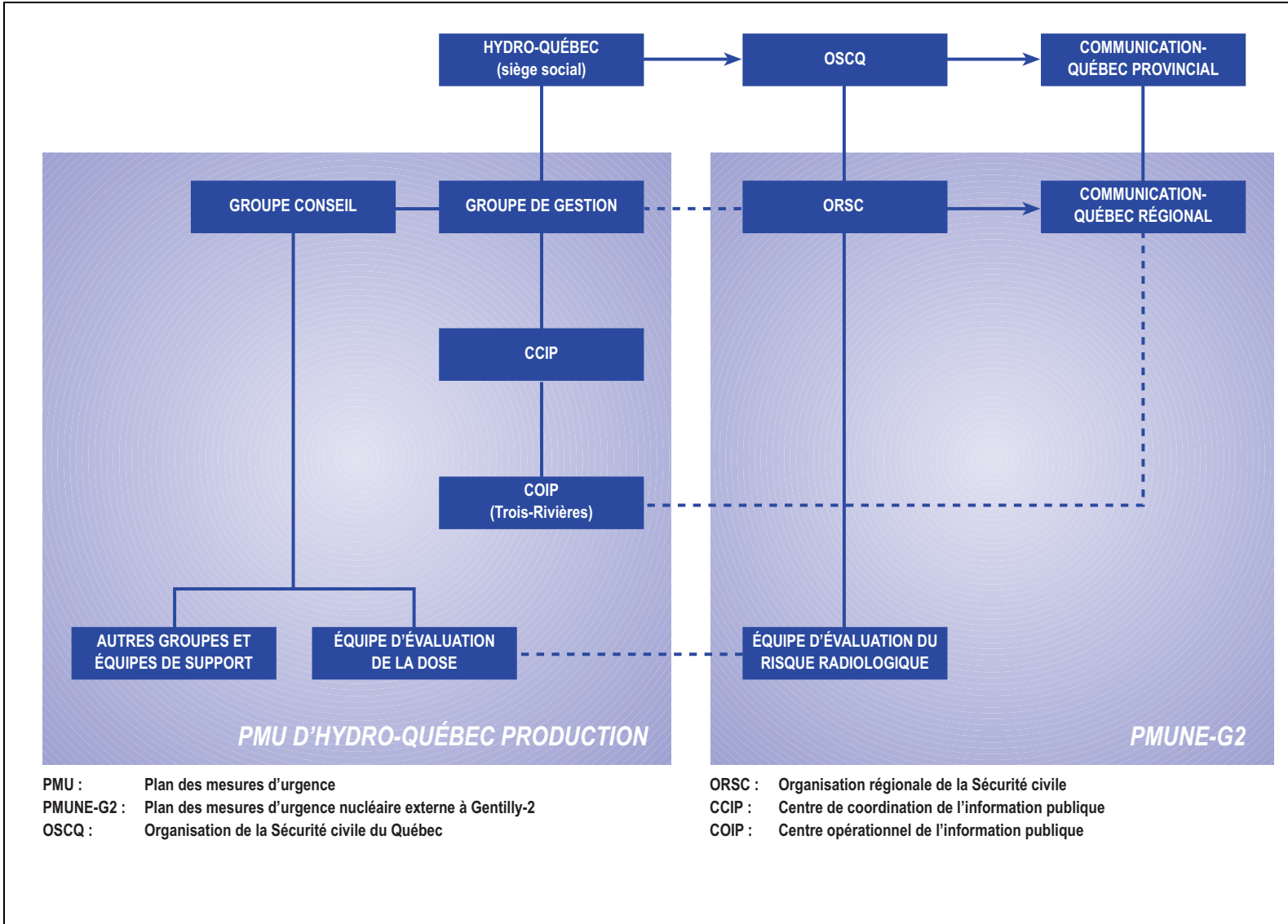
O.4 Documentation

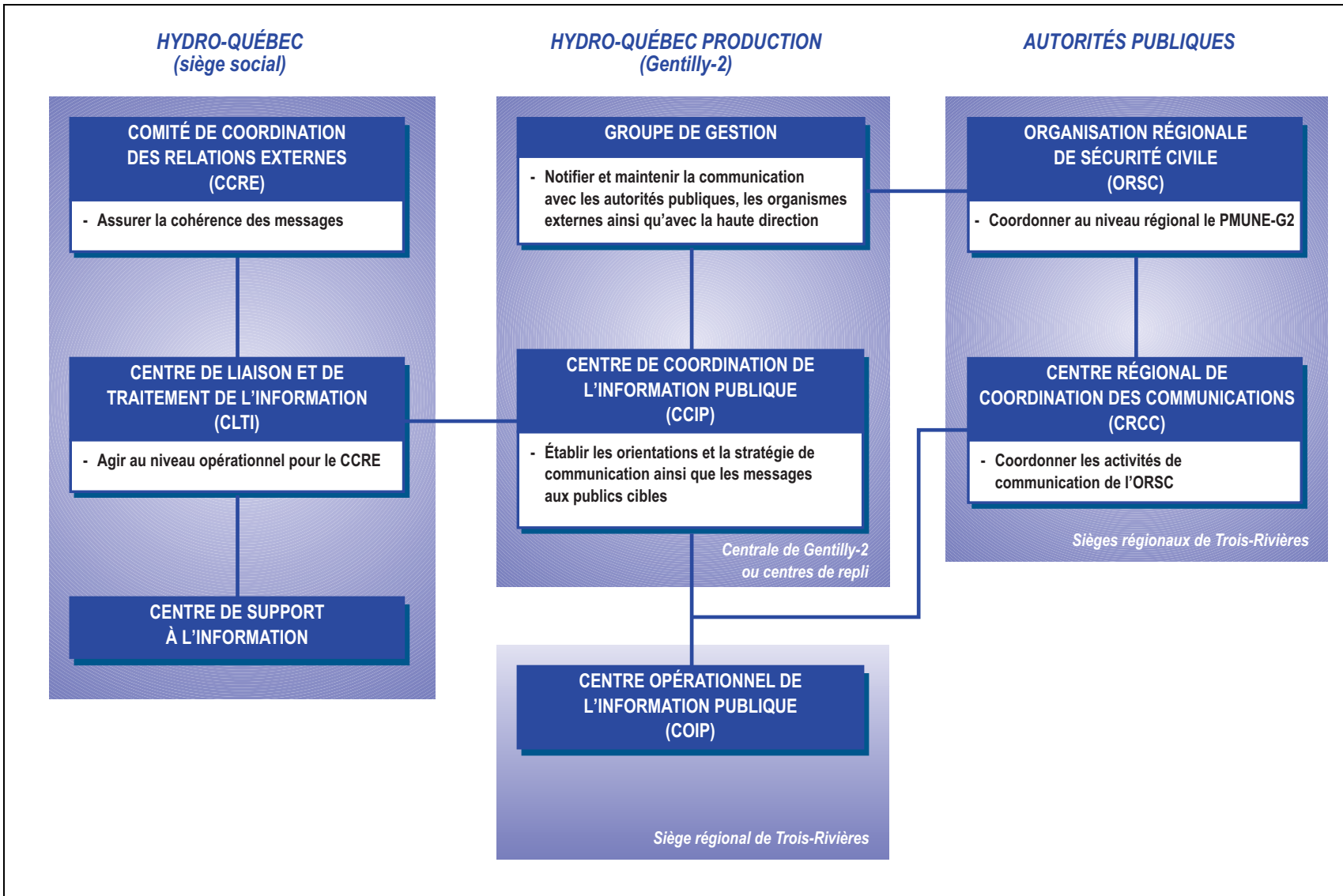
Des documents encadrent le développement et le maintien de l'état de préparation aux mesures d'urgence et guident l'élaboration de procédures d'urgence, de programmes et de tout autre document relié au PMU de Gentilly-2. Ces documents présentent les principes et les produits des activités suivantes :

- analyser les informations ou les demandes ;
- classifier les risques et les niveaux d'alerte ;
- documenter le PMU ;
- organiser les mesures d'urgence et le retour à la normale ;
- arrimer le PMU avec les plans d'urgence et les secours externes ;
- développer un plan de communication en situation d'urgence ;
- prévoir des installations et des équipements d'urgence ;
- former et informer sur le PMU interne ;
- réaliser des pratiques et des exercices ;
- appliquer les mesures d'urgence ;
- évaluer le PMU.

O.5 Exercices et évaluation du PMU

Des pratiques et des exercices sont réalisés périodiquement pour compléter la formation du personnel de la centrale et pour évaluer tous les éléments du PMU. Le PMU de Gentilly-2 fait aussi l'objet d'une évaluation périodique. Cette évaluation peut se faire par un retour d'expérience à la suite des événements, des pratiques ou exercices ou des audits.





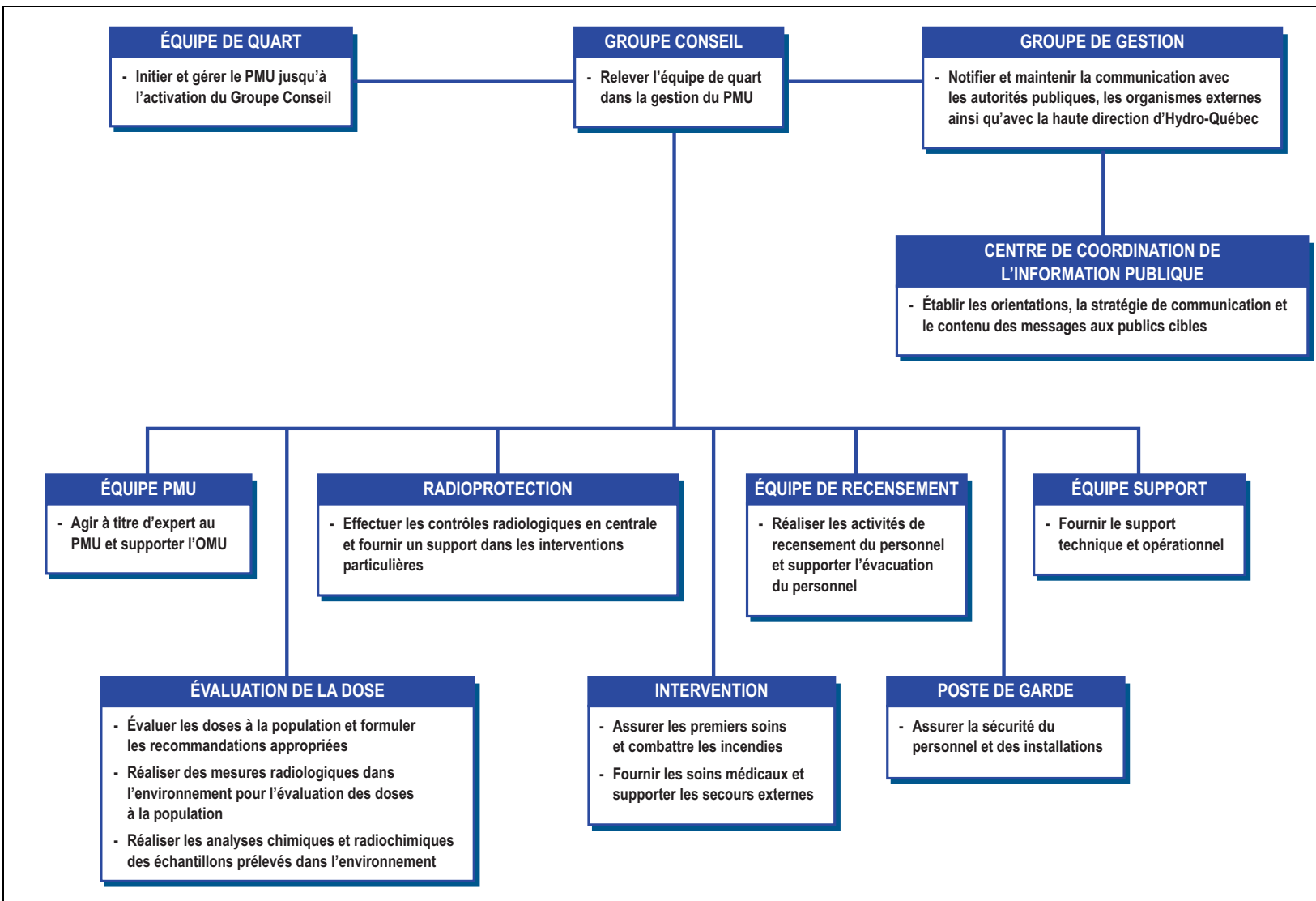


Tableau O-1 : Interventions et événements décrits dans les procédures

Risques conventionnels	Risques radiologiques
Incendie	Irradiation externe
Incident médical	Contamination atmosphérique
Déversement accidentel de produits chimiques	Accident de transport de matières radioactives
Fuite de chlore ou de gaz toxique	
Atteinte aux infrastructures (fuite de vapeur, séisme, missile, mauvais temps, inondation)	
Intrusion ou sabotage à l'installation nucléaire	
Bombe ou colis suspect	

Liste de définitions et d'acronymes liés au PMU

CCIP	Centre de coordination de l'information publique, responsable des communications pour Hydro-Québec Production
CCRE	Comité de coordination des relations externes, responsable de coordonner les communications et les relations externes d'Hydro-Québec en situation d'urgence, exception faite du domaine nucléaire
CLTI	Centre de liaison et de traitement de l'information, relevant du CCRE et qui assure la liaison entre les directions régionales et les unités d'affaires
COIP	Centre opérationnel de l'information publique, qui regroupe à Trois-Rivières les équipes de communication d'urgence
CRCC	Centre régional de coordination des communications
OMU	Organisation des mesures d'urgence : ensemble des ressources humaines préalablement désignées, appartenant à une structure organisationnelle et ayant des responsabilités à assumer en situation d'urgence durant une alerte
ORSC	Organisation régionale de la Sécurité civile
OSCQ	Organisation de la Sécurité civile du Québec
PFUN	Plan fédéral d'urgence nucléaire
Plan de communication	Ensemble des ressources et activités qui contribuent à réaliser les activités d'information des publics cibles en situation d'urgence
PMU	Plan des mesures d'urgence d'Hydro-Québec Production
PMUNE-G2	Plan des mesures d'urgence nucléaire externe à la centrale nucléaire de Gentilly-2
PU	Procédure d'urgence
PUC	Plan d'urgence corporatif